

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES  
CONVENTION D'ETUDE**

**LE VAL-D'AJOL – Brasserie La Gerbe d'Or – Requalification - E  
P09RD80H104**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune du Val-d'Ajol pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de la brasserie La Gerbe d'Or située sur son territoire communal,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de diagnostics techniques et de vocation sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune du Val-d'Ajol.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune du Val-d'Ajol la convention d'étude annexée à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

Le 12 FEV. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER